Compte -Rendu de la Réunion du Conseil Municipal

du 27 Août 2008

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Août 2008

PRESENTS : M. CANLER Paul- BONNET Daniel - CHAMINADE André – CHAMINADE Yannick - DOOM Matthieu – FAURE Marie Annick – HABONNEAU Jean-Luc- JOLLIVET Jean-Paul – LAGARDE Bernadette- LEBRUN Serge- MARTIAL Delphine- PUYBAREAU Christiane- REDON

Robert- ROUCHAUD Jean.

ABSENT Excusé: M. CHAMINADE Yannick

Assistait à la réunion : Nicole GOUSPILLOU, Secrétaire

Madame LAGARDE Bernadette a été désignée secrétaire de séance.

Madame LAGARDE Bernadette a é

**Modification des statuts du SIAEP de NANTHIAT**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la modification des statuts du SIAEP de NANTHIAT permettant aux communes d’être représentées par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants siégeant avec voix délibératives en cas d’empêchement des délégués titulaires.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la suite favorable donnée à cette demande de modification par le Comité Syndical du SIAEP de NANTHIAT lors de sa réunion du 2 juin 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**décide :**

- d’accepter la modification des statuts du SIAEP de NANTHIAT permettant aux communes d’être représentées par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants siégeant en cas d’empêchement des délégués titulaires.

**Désignation d’un délégué suppléant supplémentaire au SIAEP de NANTHIAT.**

L’acceptation de la modification des statuts du SIAEP de NANTHIAT par l’assemblée délibérante impose la désignation d’un délégué supplémentaire pour siéger en cas d’empêchement d’un des titulaires.

En conséquence le Conseil Municipal,

**désigne**:

- Monsieur STOCKI Georges en qualité de deuxième suppléant.

**Bouches d’incendie**

Lors du contrôle du 5 mai 2008 , 8 anomalies ont été constatées ainsi que des débits insuffisants

Il est impératif d’y remédier dans les meilleurs délais ;

M le Maire doit se rapprocher du SDIS à cet effet et écrire au Syndicat d’eau (SIAEP) pour ce qui concerne l’insuffisance de débit

A suivre !

**Circulation des quads**

Une circulaire préfectorale du 4 Août 2008 fait état des nuisances occasionnées par les quads et les deux roues à moteur pour les riverains , la faune et la nature en général.

Il est notamment indiqué :

«  *En tant que maire, et en vertu de vos pouvoirs de police, vous disposez d’une compétence accrue*

*qui vous permet de règlementer ou interdire la circulation des véhicules à moteur ou de certains d’entre eux sur certaines voies ouvertes à la circulation publique , par arrêté motivé basé sur l’un des motifs évoqués par l’article L 2213-4 du Code Général des Collectivités Locales* »

Jean ROUCHAUD signale que des administrés se sont plaints auprès de lui des nuisances engendrées par la circulation de quads ; Ce*rtaines personnes excédées menacent de poser des barbelés…*

Afin de prévenir certains excès , il est proposé de recenser les chemins sur lesquels la circulation doit être interdite (PDIPR notamment ).

**Bâtiment Salle des Fêtes et Cantine**

L’Assemblée est informée du passage de la Commission de sécurité le 08 Août 2008 ainsi que sa proposition de faire expertiser les lieux pour établir un diagnostic électrique et gaz afin de mettre aux normes les lieux. A cet effet 2 sociétés ont été contactées pour des devis. Ce sont :

|  |  |
| --- | --- |
| Sociétés | Montants |
| APAVE | 790 € |
| SOCOTEC | 830 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **décide** de retenir le prestataire le moins onéreux soit : APAVE

- **autorise** le Maire à signer la convention avec ladite société

**Installation alarme dans les locaux Mairie**

La Gendarmerie (en la personne de M.BALON) missionnée par l’Etat a visité la totalité des locaux de la Mairie. A l’issue de cette visite, il a été vivement conseillé d’installer une alarme pour sécuriser la partie administrative afin de dissuader les vols (notamment papiers , tampons pour éviter la propagation de faux )

Un devis a été établi à titre d’information par PERIGORD SECURITE DIFFUSION pour un coût TTC de

3.568,86 €. Le Conseil vote comme suit

|  |  |
| --- | --- |
| Installation REZ de CHAUSSEE | 4 |
| Installation SECRETARIAT § HALL ENTREE | 9 |
| Non à toute installation | 2 |

Le secrétariat et le hall d’entrée seront équipés mais il est demandé d’autres devis pour la prochaine

réunion

**Réfection de l’église**

**⮊ Consultation d’architectes agrées par les Bâtiments de France**

Il a été consulté 3 architectes pour assurer la maîtrise d’œuvre et obtenir éventuellement le classement de cet édifice par les BF en monument historique

Ce sont : M. JOUDINAUD à Excideuil ; M.GWINNER à Hautefort ; M.DUTHEILLET DE LAMOTHE à Limoges

Seul M. JOUDINAUD a fourni une estimation «  à la louche » à des fins administratives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**

d’autoriser le Maire à monter les dossiers de demandes de subventions et à signer la convention avec

l’architecte sous réserve de l’obtention des subventions du Conseil Général (40%) de la DGE (30%) et

éventuellement du Patrimoine.

*Pour information M.CANLER annonce le chiffrage provisoire de l’opération – à savoir : 153.000 € pour travaux extérieurs : toiture , maçonnerie ,occultation ouvertures /choucas*

*ET 73.000 € pour les travaux de rejointement. Ces montants sont hors taxes et ne comprennent pas les honoraires de l’ architecte. La durée des travaux devraient s’étaler sur deux ans.*

**Embauche d’un agent par le biais des Missions Temporaires**

Monsieur le Maire propose comme l’année passée et vu la précarité des emplois soumis au rythme scolaire, de recourir au service des missions temporaires auquel la commune est adhérente par convention n°98-304 pour gérer de nouveau pour une année le contrat de Mlle VILATTE reconduite dans les fonctions d’adjoint technique territorial 2 ème Classe.

Ses taches sont :

◆ garderie, navette, aide à la cantine et aide à la prise des repas, surveillance en récréation , ménage quotidien du local + WC extérieurs , ménage à chaque vacance y compris les grandes.

Il sera inclus également 20 Heures de formation professionnelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**

- de confier au CDG 24 la mission suivante : gestion du contrat de Mlle VILATTE pour la période du 02 Septembre 2008 au 30 Juin 2009 avec durée hebdomadaire payée de 26 H et une rémunération basée sur l’indice minima de la F.P.

- que ce contrat pourra faire l’objet d’un renouvellement.

**PERSONNEL COMMUNAL ET REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL**

Consécutivement à la suppression de 11 jours de travail à la rentrée de Septembre 2008 (cf réforme Education nationale) , la commune se trouve dans un contexte délicat , - en effet :

⮫ l’ATSEM perdrait 77H30 par an et un montant de 813 Euros

⮫ la Cantinière perdrait 48h et un montant de 487€

⮫ la Surveillante Garderie –Cantine perdrait 187 H et un montant de 1628 €

⮫ la Surveillante des repas des petits perdrait 11 H et un montant de 98 €

soit un bilan :

HEURES en MOINS ……………………….. 323H30

MONTANT CORRESPONDANT (Salaire+ charges) …………….. 4.413 €

Après discussion et afin de ne pas réduire le salaire de chacune des employées, il est proposé

- d’imposer une formation professionnelle de 20 H

- que les heures de ménage déjà intégrées dans le calcul du temps de travail ne fassent pas l’objet d’une double comptabilisation.

- de les employer à d’autres travaux : plan d’eau, animations diverses, ou tous autres .

Ainsi les temps de travail seraient maintenus et les salaires non réduits. Le Conseil adopte ce choix comme suit :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réduction partielle | Aucune réduction | Abstention |
| 5 | 9 | 1 |

QUESTIONS DIVERSES

➀ **CARTE COMMUNALE** :

Un correctif a été demandé par la Mairie quant à la population enregistrée lors du recensement 2008 qui laisse apparaître un besoin de 60 constructions supplémentaires pour une surface moyenne de 2800m² soit un besoin de 17 Ha auquel il faut appliquer un coefficient de sécurité de 3 (*paramètre défini par le bureau d’études* ) : soit 17 h x 3 ⇨ 51 Ha = besoin d’une surface disponible à la construction pour accueillir 150 habitants supplémentaires).

*🢥 André CHAMINADE réunit sa commission le vendredi 5 Septembre 2008 et le 12 Septembre à 20H30. M.CANLER et JOLLIVET se joindront à elle pour redémarrer le projet.*

➁ **LOGEMENTS COMMUNAUX** : Achèvement programmé pour début Octobre 2008 ;

Feu vert pour la recherche de locataires avec effet en Novembre 2008 selon les critères des logements

conventionnés

➂ **ASSAINISSEMENT COLLECTIF** : Réception des travaux fixée début Octobre 2008

M.JOLLIVET précise que dès lors, les propriétaires au bourg pourront se raccorder. Il est par ailleurs proposé

que les bâtiments communaux soient raccordés de suite pour donner l’exemple !

Devis à produire pour mise en concurrence, notamment solliciter M. Doris BLANCHARD qui s’est chargé de la

totalité des travaux de mise en place de la porte à l’école avec beaucoup de sérieux

➃ **RALENTISSEURS AUTOUR de l’ECOLE** :

Le coût est de 1500 € / ralentisseur mais ceux-ci sont payés intégralement par le produit des amendes de

police reversées par le Conseil général aux communes pour opération de sécurité.

➄ **BAIL A FERME :**

Il est décidé de louer à M.DOOM Jean Claude à partir du 1er Septembre 2008 pour une durée de un an

renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation, une parcelle de pré sise au bourg d’une contenance

de 2H80 moyennant un loyer de 150€/Ha

➅ CERTIFICAT URBANISME de M. DUMAS :

Un avis défavorable a été émis en raison de la dispersion de l’habitat ; le Conseil décide de suivre la décision

de l’Etat et ne donne pas suite à la requête verbale du pétitionnaire qui n’a aucune chance d’aboutir.

➆ **PROJET PERSONNES AGEES** :

Evoquées lors de la campagne électorale, la construction de petits logements pour personnes âgées et salle

commune pourraient voir le jour. Actuellement un architecte et un maître d’oeuvre sont intéressés pour

développer ce projet soit en accès à la propriété soit en location

(*M le Maire ajoute que cet ensemble immobilier pourrait être raccordé à l’assainissement collectif ; ce qui*

*entrainerait 15 à 20 redevances supplémentaires)*

➇ COUR GADAUD :

M. CANLER et JOLLIVET se sont rendus sur place afin de voir la possibilité d’entreposer le contenu du grenier

des écoles !

Constat : trou dans la cour, regard cassé…

**➈** ACQUEDUC du PETIT CLOS

André CHAMINADE signale que les travaux sont commencés

A propos de voirie :

Jean Luc HABONNEAU indique que Mme de GARDONNE est préoccupée par des ornières devant chez elle.

Il est chargé de régler au mieux ce souci.

➓ **FETE AU PLAN D’EAU**

**🢧PROJET D’ANIMATION**

Le20 Septembre : il est proposé d’organiser au plan d’eau sous le chapiteau une grande soirée choucroute avec

la participation des Joyeux Thibériens et de l’orchestre EVOLUTION .

Des activités telles que promenades en calèche autour du plan d’eau, exposition de tracteurs anciens du

comice, baptême en trampoline …seront des attractions durant toute la soirée avec une interruption

momentanée pour le tir du feu d’artifice.

Ladite festivité sera organisée par la Municipalité et le Club des Aînés, et Cécilia l’animatrice communale sera

chargée d’orchestrer le tout

Coût de la soirée (toutes activités comprises) pour Adulte  = 19€

pour Enfant (-12 ans ) = 12 €

)